



MODIFICATION 1 / POLITIQUE DE LA VILLE 2017-2020

(version du 12 décembre 2018)



POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 – ANDERLECHT

FICHE DE PROJET

O2.1 – Maison des Résistances

Création, au départ du Musée de la Résistance et de son fonds d'archives d'un vaste espace de rencontre, de débats et d'étude sur les questions de cohabitation qui traversent notre société et d'un centre d'hébergement pour chercheurs.

Objectif opérationnel n°2 (article 23§2 de l'AGRBC) : Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles.

A titre principal, moyen 2° : Les actions ou opérations permettant d'améliorer l'image et le rayonnement de Bruxelles.

A titre subsidiaire, moyen 1° : Les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

1. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : CUMPS, Fabrice
Fonction : Echevin des Projets subsidiés
Adresse : Hôtel communal – Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht
Tél. : 02 558 08 24
Fax :
E-mail : fcumps@anderlecht.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Anderlecht
Siège social : Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht
Personne de contact : A. Ben-Fodda (abenfodda@anderlecht.brussels)
En collaboration avec: asbl Maison de la Résistance (rue Van Lint 14)

3. Partenaires du projet :

Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
Commune d'Anderlecht – Service des Musées	Financement (PdV + politique de la culture). Réseau des musées.	1 coordinateur	500.000 € (fonds communaux)
Asbl Maison de la résistance	Gestion du musée		

--

2. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ?

Le musée fut inauguré le 6 juin 1972 à Anderlecht dans l'ancienne photogravure « Lauwers » qui durant la guerre conçut les clichés qui servirent à l'impression du « Faux Soir » du 9 novembre 1943.

Le Musée est une émanation directe de la volonté des différents mouvements de la résistance belge regroupés au sein du Comité d'Action de la Résistance (CAR-ARW).

Le Musée dispose de plusieurs pièces exceptionnelles sur le plan historique dont notamment un exemplaire du « Faux Soir » qui en font un outil particulièrement intéressant pour les écoles en termes d'apprentissage à la citoyenneté et de résistance à l'oppression.

Le Musée est également un lieu de visite pour les nombreux soldats des pays alliés (ainsi que leurs familles) qui se sont battus en Europe et qui souhaitent se replonger dans leur passé. La localisation à deux pas de la gare du Midi permet d'insérer facilement la visite du Musée dans les circuits habituels des touristes.

Par ailleurs, de nombreux dons d'archives individuelles ont permis de constituer une documentation relative à la seconde guerre mondiale sans pareil.

Toutefois, le manque récurrent de moyens n'a pas permis jusqu'ici de moderniser la mise en valeur des pièces essentielles du Musée, ni d'exploiter comme il se doit le fonds d'archives.

Une réflexion menée au sein des organes de gestion de l'asbl a permis de jeter les bases d'un développement futur axé sur la transformation du Musée de la Résistance en une Maison des Résistances, passées actuelles et futures. Dans ce cadre, l'article 4 des statuts de l'asbl qui précise que sa mission est de lutter « contre le fascisme, l'extrême-droite, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et le révisionnisme » prend tout son sens.

Une partie importante du bâtiment qui abrite le Musée est délabrée et est inaccessible au public. Une pré-étude architecturale commandée par la Commune d'Anderlecht en 2015 montre le potentiel du bâtiment en termes à la fois de réagencement des salles d'exposition et surtout de création d'un vaste espace de rencontre, de débats et d'étude sur les question de cohabitation qui traversent notre société. Ces débats pourront alors pleinement s'appuyer sur le fonds d'archives qui n'est actuellement pas mis en valeur et illustrer sur base d'exemples concrets tirés d'un passé pas si lointain combien il est important à notre époque de « résister ».

Par ailleurs, le fonds d'archives sera mis à la disposition des scientifiques belges mais aussi étrangers au travers de la création, aux étages supérieurs du bâtiment d'un « Centre d'hébergement pour chercheurs ».

Dans le but de faciliter la pérennisation de la Maison de la Résistance et de permettre une intervention au moyen des fonds de la Politique de la Ville, le bâtiment sera cédé à la Commune d'Anderlecht pour l'euro symbolique. Dans le même temps, la commune en confiera la gestion à l'asbl « Maison de la Résistance » sur base d'une convention de longue durée.

5. Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI

Projet social innovant mené au départ du Musée de la Résistance de Belgique et permettant de le pérenniser.

6. Public visé :

Les visiteurs bruxellois, belges et étrangers. Les chercheurs bruxellois, belges et étrangers. Les associations du quartier désirant résister au défaitisme ambiant.

7. Objectif(s) poursuivi(s) :

De manière synthétique, le projet poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- OS1 : améliorer l'offre muséale de la Maison de la Résistance, située à quelques minutes à pieds de la gare du Midi (amélioration de l'image et du rayonnement de Bruxelles) ;
- OS2 : créer un centre d'hébergement pour chercheurs belges et étrangers permettant de tirer parti au mieux de l'extraordinaire fonds d'archives relatif à la résistance détenu par le Musée (amélioration de l'image et du rayonnement de Bruxelles) ;
- OS3 : transformer le Musée de la Résistance en Maison des Résistances fondant notamment son action et sa réflexion sur les conflits actuels et sur la lutte contre le fascisme, le racisme et l'antisémitisme qui ont des effets négatifs sur le « vivre ensemble » dans nos quartiers (garantir le mieux vivre ensemble en luttant contre la dualisation sociétale) ;
- OS4 : créer un espace de rencontres à la disposition des associations du quartier qui souhaitent mener des débats relatifs à la vie dans nos quartiers en s'inspirant d'exemples historiques et en développant des actions mettant en œuvre le « Devoir de mémoire » (développement d'infrastructures de quartiers) ;
- OS5 : participer à la redynamisation de la ZIR en réaffectant un bâtiment industriel en intérieur d'îlot qui peut s'assimiler actuellement à un chance.

8. Réalisations proposées :

Rénovation du bâtiment qui aura été cédé pour l'euro symbolique à la Commune d'Anderlecht, mise en valeur des pièces d'exposition et des collections, développement de l'outil au service de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, création d'un centre d'hébergement pour chercheurs étrangers et mise à disposition d'espaces de rencontre pour les associations du quartier.

La question des tensions interculturelles est en effet cruciale dans les quartiers les plus fragilisés et met potentiellement à mal le vivre ensemble harmonieux. La mise en avant de la résistance à toutes les formes d'oppression doit permettre de fédérer des énergies. De cette manière, l'outil passera progressivement d'un Musée de la Résistance à une Maison des Résistances, ancrée en plein dans l'actualité.

Performance énergétique à atteindre: valeurs minimales (= PEB 2015).

9. Résultats envisagés :

Amélioration de la fréquentation du Musée.

Mise en valeur de Bruxelles comme centre de recherche et de réflexion sur les résistances.

Création d'une dynamique au sein du quartier.

10. Impacts attendus :

Améliorer l'image des quartiers fragilisés de Bruxelles.

Offrir les outils nécessaires méthodologiques à la réflexion par rapport au « vivre ensemble ».

11. Méthode d'évaluation envisagée et indicateurs de résultat :

Evaluation de la performance via le nombre de visiteurs individuels et en groupe ainsi que sur les échanges avec les écoles. Nombre de chercheurs hébergés.

Indicateurs de résultats :

- nombre de visiteurs (par année)
- nombre de visiteurs par public-cible (jeunes, seniors...)
- qualité des visites guidées par le biais d'enquêtes de satisfaction
- nombre de chercheurs hébergés (par année)
- rénovation lourde de la maison principale et du bâtiment arrière (1.300m² à rénover).

Conditions de réussite du projet : transfert du droit réel de l'asbl à la commune suivi du timing pour la rénovation (étude architecturale – permis – chantier).

3. EXECUTION ET MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

12. Une phase préparatoire est-elle nécessaire :

Non. Une note conceptuelle ainsi qu'un avant-projet architectural ont déjà été financés par la commune d'Anderlecht et sont disponibles. Par ailleurs une réflexion a été menée par Guido Vanderhulst, ancien Président du Conseil Bruxellois des Musées.

13. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Exécution du projet : 2017-2020

Délai de 18 mois supplémentaire pour la mise en œuvre (travaux).

Eventuellement à prolonger la période de mise en œuvre pour 6 mois si nécessaire (demande à faire auprès de la Région fin 2020).

14. Localisation de l'activité :

Musée de la Résistance de Belgique – 14 rue Van Lint – 1070 Anderlecht

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	but	Début	fin	Fréquence
2017	Engagement architecte	Piloter le projet	08/2017	12/2020	NA
2018	Engagement archiviste, secrétaire, historien	Mise en place de la nouvelle équipe	01/06/18		NA
2018	Transfert du Musée à la Commune	Obtention du droit réel	Q1-2018	Q1-2018	NA
2018	Location bureau au COOP avec bail	Espace de travail temporaire pour le personnel du Musée	Q2-2018	Q4-2020	NA
2018	Déménagement des pièces du Musée vers le dépôt au Bd Dupuis	Stockage des pièces dans un espace adapté	Q2-2018	Q4-2018	NA
2018	Convention musée/commune		Q2-2018		
2018	Etude de sol	En cours	Q2-2018	Q4-2018	NA
2018	Etude amiante	En cours	Q2-2018	Q4-2018	NA
2018 - 2019	CSC bureau d'étude	1er marché publié en juin 2018 : pas de candidature 2ème marché publié en septembre 2018	S1-2018	01/06/19	NA
2019	Désignation du bureau d'architecture	Désignation bureau + Dessiner le projet + Établir demande permis urbanisme	01/06/19	01/12/19	NA
2019	Analyse muséographique/scénographique	Réflexion par rapport à la mise en valeur des pièces	01/06/19	01/12/19	NA
2019-2020	Permis d'urbanisme		S2-2019	S1-2020	NA
2020	CSC Travaux		Q1-2020	Q2-2020	NA
2020	Désignation entrepreneur		Q3-2020	Q4-2020	NA
2021-2022	Début et fin des travaux		S1-2021	S1-2022	NA
2022	Ouverture du nouveau musée		S2-2022		NA

4. MOYENS

16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par le programme « Politique de la Ville » ? (tableau des dépenses)

En €		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel	Architecte (70%) * (niv. A) * Archiviste (niv. A) ** Historien (niv.A) ** Secrétaire (niv. C) **	0	92.000	160.000 ***	160.000	0	412.000
Fonctionnement		4.000	8.000	8.000	8.000	0	28.000
Acquisition bâtiment	Euro symbolique		1				
Investissement bâtiment	Bureau d'architecte + Etude muséographie + travaux	0	0	450.000	2.000.000 ****	0	2.450.000
Investissement matériel	Matériel d'exposition Aménagement	0	0	0	0	370.000 ***	370.000
Total		4.000	100.000	618.000	2.168.000	370.000	3.260.000
Recettes propres		0	0	0	0	0	0
Autres subsides	Commune	0	0	0	130.000	370.000	500.000
Intervention PdV		4.000	100.000	618.000	2.038.000	0	2.760.000

Les recettes propres liées aux entrées (limitées à ce stade) continueront à être réinjectées dans les frais de fonctionnement de la Maison des Résistances.

* personnel engagé en 2017 mais financé par la PDV à partir de mars 2018

** personnel engagé en juin 2018

*** cofinancement par la commune possible au niveau des frais de personnel en cas de dépassement

**** attribution des marchés doit avoir lieu pour le 13/01/2021 au plus tard
(cfr. dépense travaux pour 2 mio €)

5. CONTINUATION DU PROJET

17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation de la Politique de la Ville ? : OUI

Pérennisation par le biais des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commune d'Anderlecht.

6. ANNEXES

- Tableau de liquidation

POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 / ANDERLECHT

TABEAU DE LIQUIDATION

MAISON des RESISTANCES

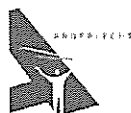
	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	Total
Personnel	0 €	0 €	92.000 €	160.000 €	160.000 €	0 €	412.000 €
Contrôle Région							
Fonctionnement	0 €	0 €	12.000 €	8.000 €	8.000 €	0 €	28.000 €
Contrôle Région							
Investissement	0 €	0 €	0 €	450.000 €	0 €	1.318.000 €	1.768.000 €
Contrôle Région							
Avance (20%)	552.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	552.000 €
Contrôle Région							
Total	552.000 €	0 €	104.000 €	618.000 €	168.000 €	1.318.000 €	2.760.000 €
Contrôle Région							

* les dépenses des travaux prévues dans le budget en 2020 seront seulement liquidées en 2022

Version 10 décembre 2018



MODIFICATION 1 / POLITIQUE DE LA VILLE 2017-2020 **(version du 12 décembre 2018)**



POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 – ANDERLECHT

FICHE DE PROJET **O2.2 – Maison du Peuple**

Ouverture d'un espace public de cohésion sociale multifonctionnel, alliant convivialité, éducation populaire, culture et initiatives innovantes par la remobilisation du site de l'Ancienne Maison du Peuple d'Anderlecht. Développement d'un nouvel espace public et rénovation d'infrastructures polyvalentes ainsi que des logements.

A titre principal, objectif opérationnel n°2 (article 23§2 de l'AGRBC) : Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles.

Moyen 1° : Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projet collectifs citoyens.

A titre subsidiaire, objectif opérationnel n° 1 (article 23§1 de l'AGRBC) : Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de cohésion sociétale.

Moyen 1° : Les actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière.

1. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : CUMPS, Fabrice

Fonction : Echevin des Projets subsidiés

Adresse : Hôtel communal – Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht

Tél. : 02 558 08 24

Fax :

E-mail : fcumps@anderlecht.brussels



2A. Identification du porteur de projet pour l'étude et les travaux ainsi que les frais de fonctionnement de Moulart et les frais de personnel pour le chef de projet

Nom : Anderlecht Moulart
Forme juridique : Société coopérative à finalité sociale
Date création : 2010
Siège social : Quai Demets, 23- 1070 Anderlecht

Objet social : La société a pour objet la conduite d'actions de développement économique et social visant l'amélioration de la situation économique, sociale, culturelle et du cadre de vie en général dans la zone dénommée Port Sud

Personne de contact : Menendez José – Administrateur délégué

Agréments par une autorité publique : La commune d'Anderlecht, CityDev et le Port de Bruxelles sont coopérateurs d'Anderlecht Moulart.

2B. Identification du porteur de projet pour les acquisitions et le personnel (architecte)

Nom : Commune Anderlecht
Siège social : Place du Conseil 1 - 1070 Anderlecht

3. Partenaires du projet :

Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
<i>Contrat de Rénovation Urbaine (CRU3)</i>	<i>Financement volet espace public et innovation socio-économique et investissement travaux</i>	<i>Architecte (30%) (prise en charge en fin de projet)</i>	<i>4.791.800 € (Co-financ. confirmé)</i>
<i>PDV</i>	<i>Financement volet acquisition + frais de personnel + frais de fonctionnement</i>	<i>Chef de projet + Architecte (30%) (prise en charge en début de projet)</i>	<i>2.475.000 € (Co-financ. confirmé)</i>
<i>Tiers</i>	<i>A définir</i>		<i>500.000 € (Co-financ. à confirmer)</i>
<i>Commune d'Anderlecht</i>	<i>Financement (participation dans les acquisitions et achat matériel)</i>	<i>Coordinateur</i>	<i>500.000 € (Co-financ. confirmé)</i>

2. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ?

La zone du canal à Anderlecht, en particulier son tronçon entre l'écluse de Molenbeek et le Pont de la rue Wayez, est inscrite dans le tissu urbain ancien de la Commune. La Région de Bruxelles et la Commune d'Anderlecht participent à différentes actions de rénovation dans la zone qui incluent un programme de valorisation des lieux rénovés, autour de dimensions de cohésion sociale, économiques, d'emploi ou culturelles. Une de ces réalisations est le



Le projet « Maison du Peuple » poursuit cet effort de cohésion spatiale et sociale au travers d'une intervention sur le site de l'ancienne Maison du Peuple d'Anderlecht.

Dans ce contexte, le site Maison du Peuple présente un intérêt stratégique fort. D'une part, son ouverture sur la Chaussée de Mons et sur le canal contribuera au rapprochement entre le centre de la Commune et la zone du Canal. Par ailleurs, l'implantation à la jonction entre les quartiers anciens, d'une part, et, d'autre part, les quartiers en émergence autour du bassin de Biestebroek, ainsi que la proximité de la ligne 28, confèrent à cet îlot un rôle potentiel de rotule pour contribuer à la cohésion et la synthèse sociale entre ces deux réalités.

Enfin, la fonction passée du site lui confère une valeur patrimoniale forte, tant par l'architecture que par le patrimoine immatériel qui y est lié. Le projet consolide ainsi le travail déjà en cours pour la valorisation de la personnalité des quartiers ouvriers, en tant qu'élément de lien social et de développement social et économique.

Plus généralement, il convient de souligner l'intérêt d'une intervention sur cet îlot, lequel, dans l'état actuel, présente différentes utilisations précaires ou peu durables.

Ces différents angles de lecture ont motivé la mise en place du projet Maison du Peuple dans le cadre de la PdV. En effet, le dispositif imaginé autour de la rénovation du site intègre différentes actions visant à promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie par la remobilisation au service des populations de cet îlot-charnière, entre les anciens et les nouveaux quartiers d'Anderlecht.

Le réaménagement de la parcelle/parvis qui ouvre le site sur le canal et la ligne 28, l'ouverture à cet endroit d'un espace public et la rénovation des bâtiments permettront d'offrir une nouvelle infrastructure de taille moyenne, idéalement située pour contribuer à l'animation et la cohésion sociétale au travers d'une programmation diversifiée. La polyvalence des infrastructures héritées de l'ancienne Maison du peuple, en particulier le très beau volume de l'ancienne salle de fête, permettra de rencontrer des initiatives et des programmations alliant culture, sport, éducation populaire et détente.

5. Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : NON

Il s'agit d'un nouveau projet sur un site et avec des objectifs spécifiques. Les réseaux mobilisés et la stratégie de conduite du projet veilleront cependant à optimiser les synergies possibles avec les savoir-faire, initiatives et partenariats développés dans d'autres projets.

6. Public visé :

- Les citoyens d'Anderlecht et de Bruxelles en général,
- Les habitants et acteurs sociaux du futur quartier autour du bassin de Biestebroek mériteront une veille spécifique par rapport aux besoins et possibilités d'animation et de rencontre entre populations,
- La population bruxelloise en général sera prise en compte, en particulier autour des arguments patrimoniaux, d'innovation et de qualité des lieux visés par le projet.



7. Objectif(s) poursuivi(s) :

1. Ouvrir un espace public de fertilisation et de maillage social dans une portion stratégique de la commune
2. Favoriser le maillage entre les citoyens des quartiers anciens et des nouveaux quartiers en émergence, autour d'une infrastructure qualitative et accueillante
3. Favoriser l'utilisation du site par des citoyens et des collectifs divers porteurs d'initiatives qui favorisent l'animation locale et le mieux vivre ensemble
4. Valoriser et communiquer autour de la dimension patrimoniale du bâtiment afin de renforcer son attractivité pour des publics de l'ensemble de la région
5. Intégrer des dimensions complémentaires socio-économiques sur le site afin de renforcer son intégration locale et sa durabilité.

8. Réalisations proposées :

1. Achat et rénovation architecturale.

Il s'agit de l'acquisition des parcelles nécessaires au projet et de la rénovation architecturale. Des constructions complémentaires de type halle polyvalente et atelier sont envisagées. L'étude de la solution foncière la plus adaptée pour la réalisation fait partie de la réflexion. L'ensemble des parcelles de code cadastral 315 sont entrées dans la discussion. Les parcelles dont question dans cette note sont les B315r4 (quai de l'Industrie 233), B315s4 (chée de Mons 423), B315w4 (chée de Mons 425) et B315x4 (chée de Mons 427).

Performance énergétique à atteindre : valeurs minimales (=PEB 2015)

2. Volet cohésion sociale.

La Maison du Peuple est un nouveau lieu de rencontre, de convivialité, de discussion et de vie publique dans cette partie d'Anderlecht. Le café de la Maison du Peuple et sa brasserie sont une infrastructure pivot pour cette démarche.

Le lieu mettra à disposition les infrastructures et un cadre stimulant pour des activités sociales de toutes disciplines permettant d'animer les lieux et les alentours, d'offrir aux habitants actuels et futurs un espace de convivialité, de rencontre et de créativité autour d'ateliers ponctuels ou permanents. Dans ce cadre la rénovation de la salle de fête est un point central.

La Maison du Peuple proposera les locaux à des collectifs, groupes de voisins, et associations ayant leur propre programmation. A ce sujet, les besoins en espace de moyenne taille rencontrés par des entités porteuses de programmations artistiques, musicales, d'art de la rue ou du cirque, etc... sont un élément important.

Outre cette approche par la facilitation d'infrastructures, la Maison du Peuple veillera également à accueillir une programmation citoyenne. Nous songeons en particulier à des démarches de type Université Populaire.

Le nombre de manifestations escomptées étant de 50 sur base annuelle.

3. Volet socio-économique.

La mise en route d'un site diversifié incluant aussi des dimensions d'innovation socio-économique a fait ses preuves sur des actions antérieures de la Commune d'Anderlecht sur ce territoire, tant par rapport à la perception des publics attendus et des citoyens que du point de vue de la durabilité des actions.



Deux activités sont proposées :

- Microbrasserie : le développement du COOP a ouvert différents contacts avec des porteurs de projet de création de bières. L'intérêt économique d'une production locale de bière servie sur place, son potentiel d'attractivité et de réseautage économique ne requiert pas de longs développements. Une phase de concertation et le cas échéant des partenariats sont prévus avec le CERIA, la Brasserie Cantillon et différentes initiatives privées bruxelloises dans le secteur.
- Les Machines du Peuple : les quartiers du canal sont intimement liés à la mécanique et l'électricité industrielle. Pour l'avenir les écoles techniques et les instituts supérieurs tels que ISIB ou EHB forment ici des spécialistes de la mécanique, de l'électromécanique, de l'électronique et de la robotique. En ce qui concerne le passé, le travail mené par la Fonderie pour le sauvetage et préservation d'anciennes machines est un référent

Le projet les "Machines du Peuple" s'inspire des impacts économiques de cohésion sociale et territoriale explorés par le projet nantais les "Machines de l'Île". Les Machines du Peuple vise un rayonnement régional bruxellois, autour d'interventions de formation, d'insertion professionnelle, de démonstration et de développement économique, prenant la machine pour thème central. La construction de type atelier/serre prévue du côté canal accueilleront le travail de restauration de machines anciennes et de construction de nouvelles machineries. La partie d'espace public non construite permettra un espace d'exposition.

4. Volet logement

Outre les volets cofinancés à la fois par le CRU et la PDV, le site accueillera également plusieurs logements.

9. Résultats envisagés :

- Création d'un espace de d'animation sociale, de convivialité et de participation stratégiquement situé entre les quartiers industriels, du centre d'Anderlecht et les nouveaux quartiers autour de Biestebroek
- Création d'un site à la démarche innovante avec une notoriété de portée bruxelloise autour des questions de patrimoine ouvrier et d'activités socio-économiques à valeur exemplative.

10. Impacts attendus :

- Animation
- Participation
- Ouverture du territoire
- Développement socio-économique par niche



11. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de réalisation

- * Revitalisation site de 2.500 m² dont 1.000 m² construits et 1.500 m² d'espace public
- * Rénovation bâtiment B315s4 (chaussée de Mons 423) soit 300 m² construits et 600 m² de surface utile actuelle
- * Ouverture d'une infrastructure dédiée à l'animation sociale et le mieux vivre ensemble (grande salle parcelle B315r4 = quai de l'Industrie, côté canal + partie bâtiment annexe B315r4 + cafétaria B315s4 = chaussée de Mons 423, soit environ 880 m²).
- * Ouverture d'un nouvel espace public de 1.000 m² utilisé comme lieu de convivialité, d'animation sociale et éducative.
- * Mise en place d'actions à caractère socio économique sur environ 720m² dans le bâtiment annexe de la parcelle B315r4 = quai de l'Industrie, côté canal (Machines) et dans le bâtiment de la parcelle B315s4 = chaussée de Mons 423 (Microbrasserie)

Indicateurs de résultat

- Nombre de visiteurs du lieu
- Nombre de visiteurs des programmations ateliers, manifestations organisées par des utilisateurs du lieu
- Nombre de visiteurs des activités liées aux dimensions socio-économiques

Conditions de réussite

Acquisition des droits réels par la commune sur tout ou partie des parcelles concernées par le projet (parcelle côté canal quai de l'Industrie 233= B315r4 et parcelles (3) côté chaussée de Mons = B315s4 (n°423), B315w4 (n°425), B315x4 (n°427).

L'hypothèse de l'expropriation est envisagée tant au travers de l'instrument "Politique de la Ville" que de l'instrument "Contrat de rénovation urbaine".

Les parcelles concernées par une éventuelle expropriation sont : B315r4 (quai de l'Industrie 233) - B315x4 (chaussée de Mons 427) - B315w4 (chaussée de Mons 425) - B315s4 (chaussée de Mons 423).

3. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET
--

12. Une phase préparatoire est-elle nécessaire :

La phase préparatoire doit permettre de :

- Coordonner les interventions de partenaires locaux et internationaux
- Finaliser les démarches d'achat du site
- Traduire le projet et mettre au point le programme architectural du site à rénover
- Développer les cahiers de charges d'architecture
- Mettre en route les études requises par le projet d'architecture
- Développer le partenariat



13. Date de début, de fin et durée totale du projet :

- PDV 2017-2020 : exécution du programme
- CRU : décembre 2017 à novembre 2022 : exécution du programme +
décembre 2022 à mai 2025 : mise en œuvre du programme

14. Localisation de l'activité :

Partie d'îlot limitée par le quai de l'Industrie, la chaussée de Mons et la rue de l'Ancienne gare à 1070 Anderlecht.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	Fin
2017	Mise en place du projet		Août 2017	
2017	Désignation chef de projet		01/08/17	
2017-2018	Contact avec les propriétaires des immeubles concernés. Envoi d'offres d'achat aux propriétaires.		01/10/17	01/07/18
2018	Expropriation (lancement de la procédure : arrêté régional en ordre et dossier d'expropriation transmis à l'avocat)		Q1 -2018	Q4-2018 /Q1-2019
2018	-Achat parcelle B315r4 (quai de l'Industrie 233) + parcelle B315s4 (chaussée de Mons 423) + parcelle B315w4 (chaussée de Mons 425) + parcelle B315x4 (chaussée de Mons 427)	Achats des parcelles	Q4 - 2018	Q1- 2019
2018 - 2019	Elaboration CSC Marché architecture. Publication Marché. Attribution		Q1 - 2018	01/06/19
2019 - 2021	Projet Architecture Demande de permis Dossier d'adjudication Publication Marché travaux		Q3 - 2019	Q3 - 2021
2022 - 2024	Démarrage des travaux		Q1 - 2022	
2024	Fin des travaux		S1 - 2024	



Ce planning correspond au scénario prioritaire.

Il est conditionné par le résultat des discussions pour l'achat des parcelles intégrées au projet. Dans ce planning la parcelle B315r4 (quai de l'Industrie, côté canal) et B315s4 (chaussée de Mons 423) sont achetées et rénovées selon le même timing. Si les budgets nécessaires ne pouvaient pas être mobilisés selon ce scénario, un scénario alternatif consistera à maintenir les achats des parcelles en 2018 mais à prioriser la rénovation des bâtiments. La rénovation de l'espace public, principalement, le parvis de la parcelle B315r4 (quai de l'Industrie, côté canal) serait mise en attente.

Il est prévu que la commune achète les 4 parcelles concernées :

chaussée de Mons 423, 425 , 427 et quai de l'Industrie 233.

4. MOYENS

- 16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par le programme « Politique de la Ville » ?

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel (chef projet Moulart)	35.000	65.000	65.000	65.000	0	0	0	0	230.000
Personnel Commune (architecte) (30%)	7.500	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	12.500	110.000
Fonctionnement *	0	20.000	20.000	10.000	0	0	0	0	50.000
Acquisition bâtiment	0	0		0	0	0	0	0	2.987.000
Quai de l'industrie 233			1.316.600						
Chée de Mons 423			829.400						
Chée de Mons 425			377.000						
Chée de Mons 427			464.000						
Etude (13,6%)	0	0	459.800	0		0	0	0	4.214.800
Travaux					3.388.000				
Réserve					367.000				
Investissement matériel:	0	0	0	0	0	0	0	675.000	675.000
Equipement ancienne salle de fêtes									
Matériel de restauration machines									
Total	42.500	100.000	3.546.800	90.000	3.770.000	15.000	15.000	687.500	8.266.800
Intervention communale	0	0	325.000	0	0	0	0	175.000	500.000
Intervention CRU	0	0	975.800	3.500	3.770.000	15.000	15.000	12.500	4.791.800
Intervention PdV	42.500	100.000	2.246.000	86.500	0	0	0	0	2.475.000
Intervention tiers (à définir)	0	0	0	0	0	0	0	500.000	500.000

* Frais de fonctionnement : frais de communication (présentation publique du projet), expertises, matériel atelier machines, réparation machines anciennes, logistique, formations, assurances, définition scénographique (prospection, visite de bonnes pratiques), frais d'énergie.



Note 1 : Moulart étant assujetti à la TVA, les factures seront subsidiées par la Région HTVA.

Note 2 : Les justificatifs (factures) pourront être pris en considération directement pour justifier les frais de personnel et de fonctionnement auprès de la coordination PDV 2017-2020.

5. CONTINUATION DU PROJET

- **17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation de la Politique de la Ville ? : OUI**

6. ANNEXES

* Tableau de liquidation

POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 / ANDERLECHT

TABEAU DE LIQUIDATION

MAISON DU PEUPLE

	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel	0 €	0 €	122.500 €	0 €	122.500 €
Contrôle Région					
Fonctionnement	0 €	0 €	20.000 €	0 €	20.000 €
Contrôle Région					
Investissement	0 €	0 €	0 €	1.837.500 €	1.837.500 €
Contrôle Région					
Avance (20%)	495.000 €	0 €	0 €	0 €	495.000 €
Contrôle Région					
Total	495.000 €	0 €	142.500 €	1.837.500 €	2.475.000 €
Contrôle Région					



MODIFICATION 1 / POLITIQUE DE LA VILLE 2017-2020
(version du 12 décembre 2018)



POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 – ANDERLECHT

FICHE DE PROJET
O3.1 – Lavoir

Mise à l'emploi et réinsertion socio-professionnelle de personnes fragilisées au travers de la création d'un lavoir destiné à entretenir le linge et les vêtements de travail des organismes publics et parapublics communaux.

Objectif opérationnel n°3 (article 23§3 de l'AGRBC) : Les actions ou opérations favorisant la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement.

Moyen 4° : Les actions ou opérations d'insertion socio-professionnelle, particulièrement en lien avec le logement et l'aménagement du territoire.

1. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : CUMPS, Fabrice
Fonction : Echevin des Projets subsidiés
Adresse : Hôtel communal – Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht
Tél. : 02 558 08 24
Fax :
E-mail : fcumps@anderlecht.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Porteur de projet 1 : CPAS

Dépenses prises en charge : le loyer, les frais de personnel chef de projet et de fonctionnement à partir de juillet 2017 jusqu'en septembre 2018.

Nom : CPAS

Porteur de projet : CPAS (de juillet 2017 à septembre 2018)

Forme juridique : Etablissement publique

Siège social : Avenue R. Vander Bruggen 62-64 – 1070 Anderlecht

Objet social : Aide sociale

Personne de contact : Monsieur PEETERS Harold – Secrétaire du CPAS

Porteur de projet 2 : Association chapitre XII (Lav'And)

Dépenses prises en charge : le loyer, les frais de personnel des art. 60, les frais de fonctionnement et les frais en investissement à partir d'octobre 2018.

Nom : LAV'AND

Porteur de projet : Association Chapitre XII Lav'And (à partir du 8 octobre 2018)

Forme juridique : Association chapitre XII

Date création Association chapitre XII: 8 octobre 2018 (avec une décision du conseil du CPAS)

Siège social : Avenue R. Vander Bruggen 62-64 – 1070 Anderlecht

Objet social : Association de prestations de services d'intérêt général

Personne de contact : PICKETT Caroline – Coordinatrice du projet

Agréations par une autorité publique : Emanation du CPAS d'Anderlecht

Note : pas de convention entre l'association chapitre XII et la commune

3. Partenaires du projet :

Nom	Rôle	Mise à disposition personnel	Intervention financière
CPAS d'Anderlecht	Coordination, financement, support et conseils. Client.	10 Art.60§7 + 2 formateurs	150.000 € / an (Co-financ. obtenu)
Commune d'Anderlecht	Financement (PdV). Client.		300.000 € (fonds communaux)
Régie des Quartiers	Client.		

2. CONCEPTION DU PROJET

4. Description succincte du projet ?

Face au constat que sur les plus de 100.000 demandeurs d'emploi bruxellois, plus des 2/3 ne disposent pas d'un diplôme d'humanités reconnu. 13% ont moins de 25 ans et 63% sont des chômeurs de longue durée, la Région a décidé de prendre un engagement fort et d'intensifier la mise à l'emploi de publics fragilisés dans le cadre de l'article 60§7 de la Loi organique du 8/7/1976. La Région souhaiterait ainsi toucher au moins 10% du public cible des CPAS.

La création d'une association destinée à la gestion du linge des institutions communales permettra la mise en place d'un véritable atelier de formation par le travail, qui permettra à une dizaine de personnes par an de se former au métier de la buanderie professionnelle. Le suivi socio-professionnel individualisé qui sera mis en place au sein de l'association avec chacun des participants leur permettra de faire face à la fin de leur formation au monde traditionnel du travail. Ce suivi sera effectué en synergie avec l'ensemble des acteurs de l'insertion socio-professionnelle anderlechtoise.

Ce suivi socio-professionnel sera mené du début à la fin de leur contrat de formation:

- accueil
- bilan de compétences
- projet individualisé basé sur des objectifs professionnelles et l'aide, en partenariat avec les OISP, aux difficultés d'ordre psycho-sociale.
- évaluation mensuelle
- entretien de fin de contrat et soutien post-formation.

La réussite de cette formation par le travail sera évalué par la mise en place d'indicateurs clairs: taux de contrat signé à 6 mois / 1 an; taux de formation professionnelle / taux de chômage.

Cette politique d'insertion socio-professionnelle permet de lutter contre le chômage et de développer des emplois peu qualifiés sur le territoire de la commune et en particulier dans les quartiers les plus fragilisés qui font partie de la Zone de Rénovation Urbaine.

L'implantation de cette activité économique dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), actualisée en 2016, va permettre de revitaliser ce quartier en difficulté de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette zone est un périmètre d'intervention prioritaire pour les investissements publics. L'ouverture du Lavoir contribuera à redynamiser ce quartier en augmentant son appropriation citoyenne et entrepreneuriale.

Le projet de création d'un lavoir communal social s'inscrit dans une volonté des pouvoirs locaux anderlechtois de répondre par ailleurs aux besoins des administrations locales anderlechtoises (écoles, CPAS, services communaux, Régie des quartiers...) en matière de traitement du linge et au souhait de réduire l'empreinte écologique de cette activité.

De manière synthétique, le projet poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- OS1 : offrir des emplois peu qualifiés et faciliter la mise au travail de personnes dans le cadre de l'article 60§7 – fournir un suivi et un encadrement de qualité ;
- OS2 : créer une structure à caractère social chargée du traitement du linge pour répondre aux besoins des administrations et des organismes publics et parapublics communaux;
- OS3 : minimiser l'empreinte écologique du lavoir communal (ex. véhicules propres, frigors AAA, minimiser les déplacements avec les véhicules, utiliser un système logistique performant, des produits écologiques ...) ;
- OS4 : fournir un service professionnel et de qualité;
- OS5 : contribuer à la redynamisation de la ZRU.

5. Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : NON

Il s'agit de lancer un nouveau projet local afin de développer l'emploi peu qualifié sur le territoire communal et de répondre aux besoins des administrations.

6. Public visé :

Les personnes mises au travail dans le cadre de l'art. 60§7 LO des CPAS.

Le projet vise la mise à l'emploi de 12 ETP par an (formateurs et art. 60)

7. Objectif(s) poursuivi(s) :

Le projet de création d'un lavoir social s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins des administrations locales anderlechtoises en matière de traitement du linge et au souhait de réduire l'empreinte écologique de l'activité d'entretien du linge ainsi tout en développant l'emploi peu qualifié sur le territoire de la commune d'Anderlecht.

Description de l'activité : enlèvement du linge sale chez les clients, tri du linge, traitement du linge (lavage, séchage, repassage, reprisage), conditionnement du linge et livraison du linge propre chez les clients.

Empreinte écologique : minimisation de l'empreinte écologique de l'activité par l'utilisation de matériel basse consommation, de l'utilisation d'énergie verte, l'utilisation d'eau de pluie, le traitement des eaux usées, par l'optimisation/minimisation des déplacements, par l'utilisation de véhicules électriques, etc ...

Dimension sociale : le projet a pour objectif de créer des emplois peu qualifiés accessibles à des personnes ne disposant pas de diplômes et qualifications. Ces emplois permettront aux personnes d'acquérir de l'expérience dans un environnement de travail de qualité avec un encadrement professionnel. Il s'agit d'un débouché pour des personnes sous contrat art.60§7 du CPAS.

Dimension urbanistique : à l'issue de la phase de démarrage qui se déroulera dans des locaux loués, l'objectif est d'acquérir un espace propre (environ 1.000 m²) dans la zone du canal et de contribuer ainsi à la dynamisation du concept de la ZEMU prévu par le PRAS démographique. Le bassin de Biestebroek et les projets mixtes logements / activités productives développés par CityDev et la SLRB pourraient à cet égard constituer d'excellentes opportunités de partenariat. L'acquisition d'un local dans la zone du canal est remis à plus long terme (encore à décider).

8. Réalisations proposées :

Création d'un lavoir social pérenne: acquisition de matériel, engagement de personnel, développement et extension de l'activité par la recherche de clients.

9. Résultats envisagés :

Formation régulière de 10 personnes/an dans les domaines de la logistique et du traitement du linge.

10. Impacts attendus :

Disposer d'un outil local efficace et exemplaire en matière de formation, d'encadrement dans le cadre de la mise au travail ainsi qu'en matière d'empreinte environnementale.

11. Méthode d'évaluation envisagée et indicateurs :

Evaluation de la performance via le nombre de personnes mises au travail, la qualité de l'encadrement, la capacité à trouver un emploi après le contrat art.60§7, la satisfaction des clients et par la minimisation de l'empreinte environnementale de l'activité.

Indicateurs de réalisation :

- nombre d'ouvriers engagés (par année) – jusqu'à la fin de la formation
- nombre d'ouvriers engagés (par année) – abandon avant la fin de la formation
- nombre de sessions de formations (par année)
- achat du bâtiment + nombre de m² construits (encore à définir)

Indicateurs de résultats :

- qualité des sessions de formation
- qualité des compétences acquises par les ouvriers (par année)
- nombre d'ouvriers ayant réussi à trouver un emploi post-formation – CDD (par année)
- nombre d'ouvriers ayant réussi à trouver un emploi post-formation – CDI (par année)

Conditions de réussite du projet :

- phase test : constitution de l'association Chapitre XII
- phase définitive : traitement de linge et formation du personnel

3. EXECUTION ET MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

12. Une phase préparatoire est-elle nécessaire :

En 2017, lancement d'une étude de faisabilité du projet : recherche un lieu, estimation des investissements, définition du projet d'entreprise, des processus de travail.

13. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Phase 1 : gestion du projet par le CPAS (entre juillet 2017 et septembre 2018)

Etude de faisabilité/préparatoire et engagement de la coordinatrice: 2017

Phase 2 : gestion du projet par l'association chapitre XII Lav'And (à partir d'octobre 2018)

Création de l'association chapitre XII : 8 octobre 2018

Mise en place du projet : 2018-2019

Ouverture : 2019

Pérennisation au moyen des recettes propres : 2020-2021

Achat d'un local (encore à définir)

14. Localisation de l'activité :

Dans un premier temps, location d'espaces industriels dans la zone du canal (ZRU) au sein du COOP. Le local loué au COOP devra être mis en état et des travaux y auront lieu.

Les frais des travaux de base (murs, plafonnage, peinture, ...) seront imputés dans le loyer. Un bail sera rédigé entre le COOP et l'association chapitre XII.

Un bail emphytéotique entre le COOP et Moulart devra être fait.

A terme, acquisition de locaux faisant partie de projets visant à développer la ZEMU de Biestebroeck en partenariat avec CityDev ou la SLRB.

Le but est de commencer le projet au COOP via une location et de considérer ceci comme une phase de test. Dans une deuxième phase, le lavoir social sera implanté de façon structurelle au niveau du bassin de Biestebroeck dans des bâtiments conçus pour abriter des activités productives. L'achat dans le futur d'un bâtiment pouvant accueillir le lavoir et élargir de la sorte ses activités constitue un projet sur le long terme; décision définitive doit encore être prise.

15. **Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :**

Année	Description	but	Début	fin	Fréquence
2017	Recrutement d'un chef de projet	Réaliser l'étude de faisabilité	01/11/17	31/12/20	NA
2017	Analyse de faisabilité	Estimer les volumes, les besoins en investissement, les processus, etc	S2-2017	S1/2018	NA
2018	«Installation» au COOP + bail entre COOP et Assoc. Chapitre XII	Location local rez-de-chaussée + signature du bail	Q4-2018		NA
2018	Dépôt des permis environnement + urbanisme + SIAMU + création association chapitre XII	Autorisation travaux COOP et lancement activité buanderie	Q4-2018		NA
2019	Validation CSC bureau d'étude Marché public Désignation	Désignation bureau d'étude	01/01/19	15/01/19	NA
2019	Bail emphytéotique COOP et Moulart	Créer un droit réel	01/01/19	01/06/19	NA
2019	Obtention des permis	Obtention des permis	01/01/19	01/05/19	NA
2019	Travaux local COOP	Démarrage travaux (installation gaz – ventilation - divers)	15/05/19	15/07/19	NA
2019	Achat des machines		01/01/19	30/06/19	NA
2019	Inauguration local COOP		01/09/19		NA
2019	Recrutement des articles 60 du CPAS et 2 chefs d'équipe	Mise à l'emploi des 10 personnes art. 60 et 2 formateurs via le partenaire CPAS (cfr. Point 3)	S2-2019	S2-2019	NA
2019	Ouverture du lavoir	Lancement du projet	01/09/19		NA
2019-2020	Extension du projet	Reprise des clients	2019	2020	NA
2020-2021	Achat du local (quai de Biestebroeck)	A définir ...	2021 ?		NA

4. MOYENS

16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par le programme « Politique de la Ville » ? (tableau des dépenses)

En €		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel	Chef de projet * 2Chefs d'équipe ** 10 articles 60§7 **	5.000	50.000	100.000	260.000	0	415.000
Fonctionnement	Loyers*** Charges (eau, électricité, gaz) Frais de consultance	0	40.000	140.000	170.547,54	0	350.547,54
Acquisition bâtiment (à définir)	ZEMU Biestebroeck / partenariat SLRB / CityDev	0	0	0	0	500.000	500.000
Investissement bâtiment	Travaux (cheminée, conduite de gaz, égouttage, ...)	0	0	250.000	0	0	250.000
Investissement matériel	Véhicules Système scanning Informatique Mobilier Machines à laver (Cf tableau annexe)	0	0	250.000	159.000	0	409.000
Total		5.000	90.000	740.000	589.547,54	500.000	1.924.547,54
Recettes propres	Facturation clients	0	0	50.000	300.000	350.000	700.000
Maribel		0	0	0	50.000	0	50.000
Intervention cpas	Financement art 60	0	0	0	150.000	0	150.000
Intervention commune		0	0	60.452,46	89.547,54	150.000	300.000
Intervention PdV		5.000	90.000	629.547,54	0	0	724.547,54

* recrutement en novembre 2017

** recrutement en 2019 (deuxième semestre)

*** dans le loyer de base les frais des travaux spécifiques sont inclus à hauteur de 45.000 € pendant une période de 24 mois (= 1.875 €/mois à rajouter dans le loyer de base à partir d'octobre 2018 jusqu'en octobre 2020) (début bail : octobre 2018) (cfr. Bail article 1B : liste des travaux spécifiques pour 45.000 €). La facturation du loyer de 2018 doit être faite en 2018 avec preuves de paiement (directive Région).

Note : - Faire les dépenses prévues avant le 13/01/2021 au plus tard.

- Attribution des marchés à faire avant le 13/01/2021 (en cas d'achat de bâtiment : signer l'acte également avant le 13/01/2021).

5. CONTINUATION DU PROJET

17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation de la Politique de la Ville ? : OUI

Pérennisation par le biais des recettes propres en provenance des clients identifiés dans la fiche projet (principe « in-house »).

6. ANNEXES

- Tableau de liquidation
- Bail entre le COOP et l'association chapitre XII (Lav'And)

POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – 2020 / ANDERLECHT

TABEAU DE LIQUIDATION

LAVOIR

	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel	0 €	0 €	55.000 €	100.000 €	155.000 €
Contrôle Région					
Fonctionnement	0 €	0 €	40.000 €	140.000 €	180.000 €
Contrôle Région					
Investissement (travaux)	0 €	0 €	0 €	244.638,03 €	244.638,03 €
Contrôle Région					
Avance (20%)	144.909,51 €	0 €	0 €	0 €	144.909,51 €
Contrôle Région					
Total	144.909,51 €	0 €	95.000 €	484.638,03 €	724.547,54 €

Version 12 décembre 2018